

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-FORMATION-41

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVE LA MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026 DE L'UFR SANTE

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la modification du calendrier universitaire 2025/2026 de l'UFR Santé, présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire le lundi 22 septembre 2025 et annexée à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve la modification du calendrier universitaire 2025/2026 de l'UFR Santé, telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

Fait à Créteil, le lundi 22 septembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président par intérim de l'Université



Amilcar BERNARDINO

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 13
Membres présents : 13	Votes exprimés : 22
Membres représentés : 9	Pour : 22
Total des membres présents et représentés : 22	Contre : 0
	Abstentions : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Tableau de suivi des modifications de Maquettes et M3C 2025/2026

Sciences Economiques et de Gestion

								Rentrée 2025/2026	Avis DEVE	Adoption CFVU 22/09/2025
Domaine	type diplôme	Mention	Parcours-type	FI	FA	CP	FC	Modification M3C Spécifiques Règle d'assiduité Condition de poursuite dans le semestre suivant Compensation entre UE/entre semestres Notes seuil Nombre et durée des stages Dispositifs d'accompagnement		
DEG	L	Economie et gestion	Economie et gestion	O				Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Licence de l'UPEC. Note seuil de 7/20 aux UE fondamentales suivantes : ● Pour la L1 E-G : « Économie et Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 1 ; « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 2 pour l'ensemble des parcours. ● Pour la L2 E-G : « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » aux Semestres 3 et 4 pour l'ensemble des parcours. ● Pour la L3 E-G : « Economie », « Gestion » aux Semestres 5 et 6 ainsi que « Compétences analytiques en économie » au Semestre 5 et « Compétences analytiques en gestion » au Semestre 6 pour le parcours général ; « Economie », « Gestion » et « Banque-Finance » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Banque-Finance » ; « Economie », « Compétences analytiques » et « Data Science » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Data Science » ; « Economie », « Gestion » et « Économie et management de la santé » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Économie et management de la santé » ; « Economics », « Management » et « Analytical skills » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « International Economics and Management ».	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	L	Economie et gestion	Economie et management de la santé - accès Santé	O					CONFORME	ADOPTÉ
DEG	L	Economie et gestion	International Economics and management	O					CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Economie appliquée	Economie de la santé	O			O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Notes seuil reconduites à l'identique	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Economie appliquée	Méthodes appliquées de la statistique et de l'économétrie pour la recherche, l'analyse et le traitement d'information (MASERATI) - Data Analyst	M1	M2	M2	O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Notes seuil M1 reconduites à l'identique. Pour le M2 MASERATI, l'ensemble des UE font l'objet d'une note seuil de 10/20.	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Economie appliquée	Méthodes appliquées de la statistique et de l'économétrie pour la recherche, l'analyse et le traitement d'information (MASERATI) - Data Science	M1	M2	M2	O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Notes seuil M1 reconduites à l'identique. Pour le M2 MASERATI, l'ensemble des UE font l'objet d'une note seuil de 10/20.	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Economie internationale	Development Economics and International Project Management (DEIPM)	O			O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Pour le M1 DEIPM, la validation de l'UE « Internship or thesis » fait l'objet d'une note seuil de 10/20. Pour le M2 DEIPM, la validation de l'UE 5 « Internship and Thesis » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Monnaie, banque, finance, assurance	Ingénierie immobilière	M1	M2	M2	O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Pour le M1 MBFA, la validation de l'UE « projet de fin d'année » fait l'objet d'une note seuil de 8/20. Pour le M2 II, la validation de l'UE 4 « Activité en entreprise et mémoire » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Monnaie, banque, finance, assurance	Analyse et Modélisation des Risques	M1	M2	M2	O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Pour le M1 MBFA, la validation de l'UE « projet de fin d'année » fait l'objet d'une note seuil de 8/20. Pour le parcours AMR du M2 MBFA, la validation de l'UE 5 « module professionnel » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20. La validation de l'UE 6 relative au mémoire au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.	CONFORME	ADOPTÉ
DEG	M	Monnaie, banque, finance, assurance	Gestion des risques, contrôle et durabilités (GRCD)	M1	M2	M2	O	Précisions apportées dans les règles d'assiduité, de progression et de compensation pour être conforme au cadrage Master de l'UPEC. Pour le M1 MBFA, la validation de l'UE « projet de fin d'année » fait l'objet d'une note seuil de 8/20. Pour le parcours GRCD du M2 MBFA, l'UE 1 « gouvernance, gestion des risques et contrôle », l'UE 2 « stratégie, performance et durabilité », l'UE 4 « réglementation est conformité » font chacune l'objet d'une note seuil de 7/20 et l'UE 6 « mémoire » fait l'objet d'une note seuil de 8/20.	CONFORME	ADOPTÉ

Tableau de suivi des modifications de Maquettes et M3C 2025/2026
Autres composantes (UFR Santé, IUT CV, IUT SF, UFR LLSH)

									Rentrée 2025/2026			Avis DEVE	Adoption CFVU 22/09/2025
Compos ante	Domaine	type diplôme	Mention	Parcours-type	FI	FA	CP	FC	Modification Maquette de formation Ajout ou suppression d'UE ou d'ECUE Modification d'intitulé d'UE ou d'ECUE Modification d'ECTS, de volume horaire Enseignements mutualisés	Modification M3C Modification sur les modalités d'évaluation ou de validation : nombre d'épreuves dans une UE, type d'examen prévu (CC, CCI ou CT), nature des évaluations (écrit/oral/TP), coefficients des enseignements.	Modification M3C Spécifiques Règle d'assiduité Condition de poursuite dans le semestre suivant Compensation entre UE/entre semestres Notes seuil Nombre et durée des stages Dispositifs d'accompagnement		
SANTE	STS	L	Sciences pour la santé		O					L1 : Rectificatif dans l'évaluation des compétences transversales numériques et informationnelles : non prise en compte de l'introduction de PIX Santé - UE évaluée à 100% par un examen terminal écrit		CONFORME	ADOPTÉ
IUT CV	STS	BUT	Génie Biologique	Biologie médicale et biotechnologie	O	O	O	O	Ajout d'une SAE Stage BUT1 suite à la décision d'ouvrir 2 semaines de stage cette année-là.	Ajout de la SAE Stage dans les coefficients et l'évaluation de compétences du BUT1	Période de stage de 2 semaines en BUT1	CONFORME	ADOPTÉ
IUT SF	STS	BUT	Métiers du multimédia et de l'internet	Développement web et dispositifs interactifs	O	O	O		Ouverture du parcours en 2025-2026 - Présentation de la maquette de 2ème année (1ère année commune aux autres parcours du BUT MMI déjà ouverts)			CONFORME	ADOPTÉ
LLSH	ALL	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais - Communication	O			O		ECUE Linguistique (phonétique + syntaxe) : en seconde session, l'examen oral devient un examen écrit car plus cohérent pour une étude de texte (modification votée pour le parcours Anglais à reporter pour le parcours Anglais-communication)		CONFORME	ADOPTÉ

	Formation ouverte en 2024-2025
	Création 2025-2026

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Dispositions spécifiques aux formations de
l'UFR de sciences économiques et de gestion

Année universitaire 2025-2026

Validées par le conseil de gestion le 3 juillet 2025

Licences et Masters

Vu les cadrages validés par la CFVU de l'Upec le 4 avril 2025 :

- *régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2025/2026 ;*
- *règlement des jurys 2025/2026 ;*
- *règlement des modalités d'évaluations 2025/2026*
- *dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025/2026 pour les Licences, Licences professionnelles, Masters et Diplômes d'ingénieur.*

Préambule

Le présent document vient en complément du document concernant les « Règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2025/2026 pour les : Licences, Licences professionnelles, Masters et Diplômes d'ingénieurs » adopté par la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVU) en formation plénière le vendredi 04 avril 2025.

1- Modalités de contrôle de l'assiduité

La présence aux travaux dirigés, aux travaux pratiques ainsi qu'aux cours pour lesquels les enseignants tiennent une liste de présence, est obligatoire.

L'étudiant ou l'apprenti dont les absences à un ECUE sont supérieures à 20% du volume horaire de cet ECUE pour les différents parcours de Licence et de Master 1 (resp. 25% du volume horaire de cet ECUE pour les différents parcours de Master 2), sera noté ABI (absence injustifiée), ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. L'étudiant noté ABI apparaîtra défaillant à l'ECUE ou l'UE sur son relevé de notes. Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation. Il est laissé au jury la latitude d'apprécier des situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, participation attestée à un conseil d'université...).

Pour les apprentis, toutes les absences font l'objet d'une déclaration à l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

En cas d'absence injustifiée à une évaluation dans le cadre du contrôle continu, l'étudiant se

verra attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée. En cas d'absence justifiée, il est laissé au jury la latitude d'apprécier la situation.

2- Règles de progression dans les cursus

Poursuite dans le semestre suivant en Licence :

L'étudiant passe en année supérieure avec une moyenne générale à l'année de 10/20 sous réserve de la validation des notes seuil aux UE définies ci-après.

Cependant, le passage conditionnel (Ajournement avec autorisation à poursuivre - AJAP) à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (il est impossible de passer en 3ème année en cas de semestre 1 ou 2 non validé). Ce passage conditionnel est possible uniquement si l'étudiant obtient au moins 9/20 de moyenne générale au semestre non validé, sous réserve de la validation des notes seuil aux UE définies ci-après.

Règles de compensation en Licence et en Master :

La validation de l'année nécessite, en plus d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, d'avoir une note supérieure ou égale à 10/20 concernant la moyenne de l'ensemble des UE, à l'exclusion de l'UE relative au projet ou stage qui doit être validée indépendamment. La compensation s'applique entre UE au sein du même semestre et entre semestres d'une même année, sous réserve des notes seuil.

Notes seuils (Licence et Master) :

Afin de garantir la cohérence de la progression pédagogique des étudiants, nécessaire à leur réussite, il est convenu des notes seuil ci-dessous. Pour rappel, l'existence d'une note seuil à une UE signifie que tout étudiant ayant une note strictement inférieure à ladite note est considéré comme ajourné, cela même si la moyenne générale à l'année est supérieure ou égale à 10/20, dans la mesure où aucune compensation ne peut se produire avec une UE faisant l'objet d'une note seuil.

- En Licence : note seuil de 7/20 aux UE fondamentales suivantes :
 - Pour la L1 E-G : « Économie et Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 1 ; « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » au Semestre 2 pour l'ensemble des parcours.
 - Pour la L2 E-G : « Economie », « Gestion » et « Compétences analytiques » aux Semestres 3 et 4 pour l'ensemble des parcours.
 - Pour la L3 E-G : « Economie », « Gestion » aux Semestres 5 et 6 ainsi que « Compétences analytiques en économie » au Semestre 5 et « Compétences analytiques en gestion » au Semestre 6 pour le parcours général ; « Economie », « Gestion » et « Banque-Finance » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Banque-Finance » ; « Economie », « Compétences analytiques » et « Data Science » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Data Science » ; « Economie », « Gestion » et « Économie et management de la santé » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « Économie et management de la santé » ; « Economics », « Management » et « Analytical skills » aux Semestres 5 et 6 pour le parcours « International Economics and Management ».
- En première année de master :
 - Pour le M1 DEIPM, la validation de l'UE « internship or thesis » fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour le M1 EA, la validation de l'UE « Projets personnel et professionnel » fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
 - Pour le M1 MBFA (AMR, GRCD et II), la validation de l'UE « projet de fin d'année » fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
- En seconde année de master :
 - Pour le M2 DEIPM, la validation de l'UE 5 « Internship and Thesis » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.

- Pour le M2 II, la validation de l'UE 4 « Activité en entreprise et mémoire » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.
- Pour le parcours AMR du M2 MBFA, la validation de l'UE 5 « module professionnel » au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20. La validation de l'UE 6 relative au mémoire au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
- Pour le parcours GRCD du M2 MBFA, l'UE 1 « gouvernance, gestion des risques et contrôle », l'UE 2 « stratégie, performance et durabilité », l'UE 4 « réglementation est conformité » font chacune l'objet d'une note seuil de 7/20 et l'UE 6 « mémoire » fait l'objet d'une note seuil de 8/20.
- Pour le M2 MASERATI, l'ensemble des UE font l'objet d'une note seuil de 10/20.
- Pour le M2 ÉS, l'UE 1 « Statistiques et économétrie » et l'UE 4 « logiciels et systèmes d'information » font l'objet d'une note seuil de 10/20. Enfin, l'UE 6 relative à l'activité professionnelle au semestre 4 fait l'objet d'une note seuil de 10/20.

3- Stages et apprentissage

Stages	Période(s)	Durée (en mois)	Nombre d'ECTS
Licence	L1 parcours aménagé : janvier L3 : avril à mai	2 semaines 2 mois	Variable selon les formations, voir détail dans les grilles pédagogiques.
Master 1	Mai à août sauf : • MBFA: avril à septembre	2 à 4 mois 2 à 6 mois	
Master 2	Avril à septembre	4 à 6 mois	

Sur autorisation du responsable de formation, le stage et sa validation peuvent être remplacés par une période d'étude dans une université étrangère en accord avec les universités partenaires.

Des stages facultatifs sont possibles en L1, en L2 et en L3, en dehors des périodes d'enseignement et d'examen.

Apprentissage	Rythme d'alternance	Nombre d'ECTS
Master 2	2j/3j	Variable selon les formations, voir détail dans les grilles pédagogiques.

4- Informations complémentaires

Passerelles pour la réorientation : Plusieurs passerelles sont en place pour faciliter la réorientation des étudiants :

- Un accompagnement des étudiants en difficulté est proposé pour une réorientation vers des BTS.
- Pour les étudiants issus d'une première année de licence accès Santé (L.AS) ou d'un parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : passerelle possible au sein du parcours Économie et management de la santé.
NB : seuls les étudiants ayant effectué un PASS ou une L.AS et n'ayant pas épuisé leurs deux chances pour accéder aux filières médicales pourront prétendre intégrer la 2^{ème} année de Licence accès santé « économie-gestion ».

Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté : Rencontres avec l'enseignant responsable de la formation et les enseignants des matières concernées en cours de semestre.

5- Dispositions générales

Article 1. Jurys

La composition du jury de formation est fixée par le directeur de l'UFR de sciences économiques et de gestion par délégation du président de l'université. Peuvent participer à ce jury l'ensemble des enseignants intervenant au sein de la formation.

Chaque jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus, valide l'année de formation et prononce la délivrance du diplôme, l'octroi de la mention, les possibilités et modalités de redoublement.

Les jurys se réunissent conformément au calendrier voté en conseil de gestion et validé par la CFVU, sauf circonstances exceptionnelles. En seconde année de master, le jury siège au plus près de la date de fin des stages ou de la période d'apprentissage.

Les dispositions relatives au fonctionnement des jurys sont définies dans le document de cadrage de l'Upec « *Règlement des jurys* », consultable sur le site internet de l'université.

Enfin, à titre exceptionnel et pour une raison légitime, une session de jury peut se tenir en distanciel.

Article 2. Aménagement des études pour circonstances particulières

Au-delà des dispositions prévues dans le cadrage de l'Upec « *Régime spécial d'études pour les étudiants en situations particulières* », **pour les étudiants souhaitant étaler l'année de formation sur deux ans, dit « régime long »**, la demande doit être faite au plus tard trois semaines après le début des enseignements auprès du responsable de formation, qui prend la décision d'accorder ou non ce régime. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces attestant de la nécessité de ce régime.

Article 3. Spécificités de la formation en apprentissage

Pour être admis en apprentissage, les candidats doivent conclure un contrat d'apprentissage auprès d'une entreprise ou administration. Les apprentis bénéficient ainsi d'un contrat de travail d'un type particulier comportant, entre autres mentions légales, une obligation d'assiduité aux cours. Il est rappelé que, conformément à la législation sociale, l'employeur peut opérer des retenues sur salaire correspondant aux périodes d'absence non justifiées. En cas de rupture du contrat de travail au cours du master, l'étudiant doit conclure un nouveau contrat d'apprentissage. À défaut, il est réintégré en formation initiale.

Article 4. Admission en master

L'admission en Master s'effectue sur la base d'une sélection pédagogique conformément aux dispositions nationales en vigueur.

Article 5. Seconde session en Master

Une seconde session d'examens est organisée en fin d'année, après proclamation des résultats de la première session.

La note de la deuxième session se substitue à la note de la première session uniquement si elle lui est strictement supérieure.

L'étudiant ajourné en première session en raison d'une note éliminatoire doit obligatoirement participer aux épreuves de la seconde session aux ECUE ou UE concernés.

Les examens de seconde session sont composés d'épreuves écrites ou orales. Les règles d'acquisition des ECUE et UE sont identiques à celles de la première session.

Article 6. Redoublement en Master

Le redoublement est possible en Master, sur décision spéciale du jury. Les ECUE ou UE validés au cours de l'année précédente restent acquises ainsi que les ECTS y afférant.

Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cycle de Master, sauf décision spéciale du jury.

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE

FICHE D'IDENTITE FORMATION :			Aide et commentaires DEVE :
Composante : <i>Choisir dans liste</i>	SANTE	Modalité d'organisation du parcours : <i>Choisir dans liste</i>	⚠ Avant l'élaboration de la présente grille M3C, nous vous invitons vivement à prendre connaissance de la lettre de cadrage de la VP CFVU ainsi que de la FAQ prévues à cet effet Pour rappel, il convient de: - Renseigner une grille M3C par parcours-type (et non pas par mention) - Renseigner la totalité des champs : Fiche d'identité formation & Caractéristiques des enseignements
Diplôme : <i>Choisir dans liste</i>	Licence	Site d'enseignement principal <i>Choisir dans liste</i>	
Champ principal : <i>Choisir dans liste</i>	champ 5 : Santé	Mention de rattachement co-accréditée : <i>Choisir dans liste</i>	
Champ secondaire : <i>Choisir dans liste</i>		Si oui, préciser les établissements : <i>Cf. arrêté d'accréditation</i>	
Domaine : <i>Choisir dans liste</i>	STS	Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, préciser les établissements partenaires :	
Mention Licence professionnelle : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S1/S2 :	Eventuels commentaires composante/UFR :
Mention Master : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S3/S4 :	Maquette adoptée en CFVU le 1er juillet 2024
Mention Licence : <i>Choisir dans liste</i>	Sciences pour la santé.	Effectifs prévisionnels en S5/S6 :	
Spécialité BUT, Mention spécifique ou intitulés du diplôme (autres que Licence, Master, LP) :		Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD :	
Nom et prénom responsable(s) de mention :	Anaïs Pujals et Ivan Sloma	Nom et prénom responsable(s) du parcours-type :	
Intitulé Parcours-type/Parcours/Options : <i>Cf. libellé indiqué dans l'AOF ou voté en CFVU</i>		Licence Sciences pour la Santé 1ère année	

CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS				CM		TD		TP		Distanciel
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Nombre d'ECTS	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes TP	Nombre d'heures en distanciel
S1	UE	De l'atome aux molécules	3	23,0	1,0	2,0				23,0
S1	UE	De la cellule aux tissus	6	37,0	1,0	13,0				37,0
	ECUE	Biologie cellulaire et Histologie	4	26,0	1,0	8,0				26,0
	ECUE	Biochimie et Biologie Moléculaire	2	11,0	1,0	5,0				11,0
	UE	L'organisme face aux agents pathogènes	3	25,0	1,0	5,0				25,0
S1	UE	L'organisme face aux agents pathogènes	5	30,0	1,0	10,0				25,0
S1	UE	Reproduction et développement	3	24,0	1,0	3,0				24,0
S1	UE	Humanités en santé : économie-gestion, géographie et droit	3	28,0	1,0					28,0
	ECUE	Organisation du système de santé	1	8,0						
	ECUE	Environnement urbain et santé	1	8,0						
	ECUE	Droit et santé	1	12,0						
S1	UE	Humanités en santé : éthique médicale et science politique	3	30,0	1,0					30,0
	ECUE	Fondements philosophiques de l'éthique médicale et éthique du soin	2	24,0						
	ECUE	Science politique, droits humains et droit à la santé	1	6,0						
S1	UE	Humanités en santé : histoire et épistémologie de la santé et de la médecine	3	28,0	1,0					28,0
S1	UE	Anglais Médical	3	0,0	1,0	20,0		0,0		20,0
S1	UE	Compétences transversales	3	30,0	1,0	0,0		0,0		30,0
S1	UE	Compétences transversales	4	15,0	1,0	25,0		0,0		30,0
	ECUE	Projets professionnels	1							
	ECUE	Compétences informationnelles	2							
S2	UE	Les grands systèmes	9							
	ECUE	Squelette et motricité	3	19,0	1,0	1,0		0,0		19,0
	ECUE	Circulation et respiration	3	23,0	1,0	2,0		0,0		23,0
	ECUE	Régulation Neuroendocriniennes et Digestives	3	21,0	1,0	0,0		0,0		21,0
S2	UE	Explorations fonctionnelles et traitements	9							
	ECUE	Biostatistiques	3	18,0	1,0	8,0		0,0		18,0
	ECUE	Pharmacologie	3	19,0	1,0	8,0		0,0		19,0
	ECUE	Explorations fonctionnelles et imagerie	3	27,0	1,0	3,0		0,0		27,0
S2	UE	Humanités en santé : psychologie et sciences sociales	3	26,0	1,0					26,0
	ECUE	Psychologie, médecine et santé : concepts et applications éthiques	2	18,0						
	ECUE	Introduction à la sociologie et l'anthropologie de la santé	1	8,0						
S2	UE	Formations paramédicales	9	100,0	1,0					100,0

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires :

Pour les enseignements théoriques, la présence de l'étudiant.e est contrôlée lors des ED et sera considérée lors des jurys de fin de session en cas de délibération de l'admission d'un étudiant.e.

Pour les examens,

En cas d'absence justifiée à l'une des épreuves de contrôle continu et si le contrôle des connaissances est réalisé uniquement sur 2 au total, l'étudiant obtient la note de 00/20 (ABJ) à l'épreuve.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant sera déclaré défaillant et devra se présenter à la session 2.

En cas d'absence justifiée à l'examen terminal, le résultat considéré sera nul (ABJ = note de zéro).

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré défaillant et devra se présenter à la session 2. L'UE compétences transversales est composé d'un enseignement Anglais médical, d'un enseignement PIX et d'un enseignement Projet Professionnel. Cette UE sera évaluée par un examen terminal.

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

Commentaires :

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque cellule)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Règle de poursuite dans le semestre suivant (Licence)	sans objet		Il n'est pas autorisé de passer l'année supérieure avec un semestre de retard l'UE compétences transversales comprend des enseignements sur les disciplines suivantes : anglais, projet pro, compétences informationnelles, PIX
Existence d'une note seuil	sans objet		
Règles de compensation (Master)			
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours-type de M2 (Masters en Y/râteau)			

4. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Pour rappel, le stage est obligatoire en Master

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	fin semestre 2, MMOP, formation paramédicale, LAS2 disciplinaire selon la capacité d'accueil
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté	oui	entretien individuel en cas de difficultés
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	UE Projet Professionnel
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT uniquement)	sans objet	
UE/ECUE "compétences transversales" - obligatoire en Licence	oui	Au semestre 1 : ECUE Projets professionnels et ECUE Compétences informationnelles

* Annexe : Clé de lecture pour le
référencement des blocs de
compétences

page 109

/Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE

FICHE D'IDENTITE FORMATION :			
Composante : <i>Choisir dans liste</i>	UFR LLSH	Modalité d'organisation du parcours : <i>Choisir dans liste</i>	FI/FC (même maquette pour FI et FC)
Diplôme : <i>Choisir dans liste</i>	Licence	Site d'enseignement principal <i>Choisir dans liste</i>	CMC
Champ principal : <i>Choisir dans liste</i>	champ 4 : Humanités, cultures, sociétés	Formation co-accréditée : <i>Choisir dans liste</i>	NON
Champ secondaire : <i>Choisir dans liste</i>		Si oui, préciser les établissements :	
Domaine : <i>Choisir dans liste</i>	ALL	Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, préciser les établissements partenaires :	
Mention Licence professionnelle : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S1/S2 :	40
Mention Master : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S3/S4 :	25
Mention Licence : <i>Choisir dans liste</i>	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.	Effectifs prévisionnels en S5/S6 :	20
Spécialité BUT, Mention spécifique ou intitulés du diplôme (autres que Licence, Master, LP) :		Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD :	30
Nom et prénom responsable(s) de mention :	Lucie GOURNAY	Nom et prénom responsable(s) du parcours-type :	Alexandre BORREL
Intitulé Parcours-type/Parcours/Options:		Anglais-Communication	

Aide et commentaires DEVE :
Avant l'élaboration de la présente grille M3C, nous vous invitons vivement à prendre connaissance de la lettre de cadrage de la VP CFVU ainsi que de la FAQ prévues à cet effet Pour rappel, il convient de: - Renseigner une grille M3C par parcours-type (et non pas par mention) - Renseigner la totalité des champs : Fiche d'identité formation & Caractéristiques des enseignements -Se référer strictement à l'intitulé du parcours type voté ou à soumettre au vote de la CFVU - Compétences transversales: merci de les indiquer en bleu
Eventuels commentaires composante/UFR :
Commentaires : Les effectifs indiqués correspondent à la somme des tous les parcours communication. Ces informations sont donc identiques qu'il s'agisse des parcours Histoire-communication, Géographie-communication, lettres-communication, philosophie-communication, LLCER anglais-communication, LLCER espagnol-Communication, allemand-communication. Le RNA noté pour le parcours communication ne tient pas compte de la responsabilité du parcours qu est portée au niveau UFR. Ne figure ici que la responsabilité du département : 30 heures, qui est donc portée au niveau licence. Comme pour les effectifs, ce RNA est indiqué sur chaque maquette du parcours communication, mais il s'agit bien du RNA pris dans sa totalité.

CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CM		TD		TP		Distanciel
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	CNU de l'ECUE	Type d'enseignement	Mutualisation dans la mention	Mutualisation dans la composante	Mutualisation inter-composante	Enseignement pris en charge par le partenaire	Nombre d'ects	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes TP	Nombre d'heures en distanciel
S1	UE	UE 1 Enseignements disciplinaires	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					9							
S1	ECUE	Grammaire/thème	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3			19,5	6,0			
S1	ECUE	Littérature anglo-américaine	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3			19,5	6,0			
S1	ECUE	Civilisation anglo-américaine	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3			19,5	6,0			
S1	UE	UE 2 Médias et journalisme - 1		Oblig.		OUI			6							
S1	ECUE	Introduction aux Sciences de l'information et de la communication		Oblig.		OUI			3	18,0	1,0					
S1	ECUE	Introduction aux médias et à l'information		Oblig.		OUI			3	18,0	1,0					
S1	UE	UE 3 Outils linguistiques et méthodologiques		Oblig.					15							
S1	ECUE	LV1		Oblig. à choix					3			19,5	12,0			
S1	ECUE	LV2 ou Langue ancienne		Oblig. à choix		OUI			3			19,5				
S1	ECUE	Méthodo. travail univer.		Oblig.					3			19,5	6,0			
S1	ECUE	Informatique: outils bureautiques et collaboratifs		Oblig.		OUI			3			19,5				
S1	ECUE	Expression française		Oblig.		OUI			3			19,5				
S2	UE	UE 4 Enseignements disciplinaires	littératures anglaises et anglo-saxonnes						12							
S2	ECUE	Grammaire/thème	littératures anglaises et anglo-saxonnes						3			19,5	5,0			
S2	ECUE	Version	littératures anglaises et anglo-saxonnes						3			19,5	5,0			
S2	ECUE	Littérature anglo-américaine	littératures anglaises et anglo-saxonnes						3			26,0	5,0			
S2	ECUE	Civilisation anglo-américaine	littératures anglaises et anglo-saxonnes						3			26,0	5,0			
S2	UE	UE 5 Médias et journalisme - 2		Oblig.		OUI			6							
S2	ECUE	Journalisme et médias en France		Oblig.		OUI			3	12,0	1,0	12,0	2,0			
S2	ECUE	Analyse des récits médiatiques		Oblig.		OUI			3	12,0	1,0	12,0	2,0			
S2	UE	UE 6 Outils linguistiques et méthodologiques		Oblig.					12							
S2	ECUE	LV1		Oblig. à choix					3			19,5	5,0			
S2	ECUE	LV2 ou Langue ancienne		Oblig. à choix		OUI			3			19,5				
S2	ECUE	Projet pro		Oblig.		OUI			3	4,0		10,0				
S2	ECUE	Expression française		Oblig.		OUI			3			19,5				
S3	UE	UE 7 Langue et traduction	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					12							
S3	ECUE	Grammaire/analyse grammaticale	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3	6,0	3,0	13,0	3,0			
S3	ECUE	Version	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3	6,0	3,0	13,0	3,0			
S3	ECUE	Thème	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3	6,0	3,0	13,0	3,0			
S3	ECUE	Anglais oral (pratique et compréhension)	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3			26,0	6,0			
S3	UE	UE 8 Cultures et discours	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					6							
S3	ECUE	Civilisation anglo-américaine	littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					3	12,0	3,0	26,0	3,0			

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	Licence
Mention Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
Mention Licence pro	0
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal							Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen			Epreuves continues						Epreuve terminale/Examen		
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
S1	UE	UE 1 Enseignements disciplinaires -1																
S1	ECUE	Grammaire/thème	100	0		2								100		100		
S1	ECUE	Littérature anglo-américaine	100	0		2								100		100		
S1	ECUE	Civilisation anglo-américaine	100	0		2								100		100		
S1	UE	UE 2 Médias et journalisme - 1																
S1	ECUE	Introduction aux Sciences de l'information et de la communication	100	0		2	100							100			100	
S1	ECUE	Introduction aux médias et à l'information	100	0		2	100							100			100	
S1	UE	UE 3 Outils linguistiques et méthodologiques																
S1	ECUE	LV1	50	50		2										100		
S1	ECUE	LV2 ou Langue ancienne																
S1	ECUE	Méthodo. travail univer.	100	0		2								100		100		
S1	ECUE	Informatique: outils bureautiques et collaboratifs	100	0		2								100		100		
S1	ECUE	Expression française	100	0		2								100		100		
0	0	0	0															
S2	UE	UE 4 Enseignements disciplinaires - 2																
S2	ECUE	Grammaire/thème	100	0		2								100			100	
S2	ECUE	Version	100	0		2								100		100		
S2	ECUE	Littérature anglo-américaine	100	0		2								100		100		
S2	ECUE	Civilisation anglo-américaine	100	0		2								100		100		
S2	UE	UE 5 Médias et journalisme - 2																
S2	ECUE	Journalisme et médias en France	75	25		4	100							100			100	
S2	ECUE	Analyse des récits médiatiques	100	0		2	100							100			100	
S2	UE	UE 6 Outils linguistiques et méthodologiques																
S2	ECUE	LV1	50	50		2										100		
S2	ECUE	LV2 ou Langue ancienne																
S2	ECUE	Projet pro	50	50		2								50	50		100	
S2	ECUE	Expression française	100			2								100		100		
0	0	0	0															
S3	UE	UE 7 Langue et traduction																
S3	ECUE	Grammaire/analyse grammaticale	100	0		2								100		100		
S3	ECUE	Version	100	0		2								100		100		
S3	ECUE	Thème	100	0		2								100		100		
S3	ECUE	Anglais oral (pratique et compréhension)	50	50		2								50	50	50	50	
S3	UE	UE 8 Cultures et discours																
S3	ECUE	Civilisation anglo-américaine	100	0		2								100			100	
S3	ECUE	Linguistique (phonétique et syntaxe)	100	0		4								100			100	
S3	ECUE	Linguistique (phonétique et syntaxe)	100	0		4								100		100		
S3	UE	UE 8 bis Communication politique et publique - 1																
S3	ECUE	Introduction à la communication politique et publique	100	0		2	100							100			100	
S3	ECUE	Introduction à l'étude des discours politiques	50	50		2	100							100			100	
S3	UE	UE 9 Bloc personnalisé																
S3	ECUE	LV2																
S3	ECUE	UE d'ouverture																
0	0	0	0															
S4	UE	UE 10 Langue et traduction																
S4	ECUE	Grammaire/analyse grammaticale	100	0		2								100		100		
S4	ECUE	Version	100	0		2								100		100		
S4	ECUE	Thème	100	0		2								100		100		
S4	ECUE	Anglais oral (pratique et phonétique/compréhension orale)	50	50		2								50	50	50	50	
S4	UE	UE 11 Cultures et discours																
S4	ECUE	Littérature anglo-américaine	100	0		2								100			100	
S4	ECUE	Linguistique (analyse)	100	0		2								100		100		
S4	UE	UE 11 bis Communication politique et publique - 2																
S4	ECUE	Communication et militantisme	75	25		4	100							100			100	
S4	ECUE	Communication électorale	50	50		2	100							100			100	
S4	UE	UE 12 Bloc personnalisé																
S4	ECUE	LV2																

S4	ECUE	Informatique appliquée	100	0	2								100		100		
0	0	0															
S5	UE	UE 13 Langue et traduction															
S5	ECUE	Version	100	0	2								100		100		
S5	ECUE	Thème	100	0	2								100		100		
S5	ECUE	Anglais oral (pratique + phonétique)	50	50	2								50	50	50	50	
0	0	Pratique (supp)															
0	0	Phonétique(SUPP)															
S5	UE	UE 14 Cultures et discours															
S5	ECUE	Littérature anglo-américaine	100	0	2								100			100	
S5	ECUE	Civilisation anglo-américaine	100	0	2								100			100	
S5	ECUE	Analyse linguistique	100	0	2								100		100		
S5	UE	UE 15 Communication numérique - 1															
S5	ECUE	Analyse critique du web	100	0	2	100							100			100	
S5	ECUE	Cultures numériques et pratiques d’information connectées	100	0	2	100							100			100	
S5	UE	UE 16 Bloc personnalisé															
S5	ECUE	Un cours au choix parmi LV2 ou projet collectif/individuel ou autre cours de spécia															
S5	ECUE	Un cours au choix parmi LV2 ou projet collectid/individuel ou autre cours de spécia	50	50	2								100			100	
0	0	0															
S6	UE	UE 17 Langue et traduction															
S6	ECUE	Version	100	0	2								100		100		
S6	ECUE	Thème	100	0	2								100		100		
S6	ECUE	Anglais oral (pratique + phonétique)	50	50	2								50	50	50	50	
0	0	Pratique (supp)															
0	0	Phonétique (supp)															
S6	UE	UE 18 Cultures et discours															
S6	ECUE	Littérature anglo-américaine	100	0	2								100			100	
S6	ECUE	Civilisation anglo-américaine	100	0	2								100			100	
S6	ECUE	Analyse linguistique	100	0	2								100		100		
S6	UE	UE 19 Communication numérique - 2															
S6	ECUE	Droit de l’Internet	100	0	2	100							100			100	
S6	ECUE	Usages professionnels du web et des réseaux sociaux	100	0	2	100							100			100	
S6	UE	UE 20 Bloc personnalisé															
S6	ECUE	Un cours au choix parmi LV2 ou projet collectif/individuel ou autre cours de spécia															
S6	ECUE	Un cours au choix parmi LV2 ou projet collectid/individuel ou autre cours de spécia											100			100	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires :

Règles d'assiduité en Licence

L'assiduité obligatoire aux TD : A partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

L'assiduité n'est pas obligatoire en cours magistral bien que vivement conseillée.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque case)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	avec un déficit d'un semestre de retard sous condition d'un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé		Les étudiant.e.s n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS sont autorisé.e.s à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils/elles sont ajourné.e.s. Ils/elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.(voir document règles de progression et assiduité)
Existence d'une note seuil	à certaines UE	7	S1 UE 1 Enseignements disciplinaires - 1 S2 UE 4 Enseignements disciplinaires - 2 S3 UE 7 Langue et traduction S3 UE 8 Cultures et discours S4 UE 10 Langue et traduction S4 UE 11 Cultures et discours S5 UE 13 Langue et traduction S5 UE 14 Cultures et discours S6 UE 17 Langue et traduction S6 UE 18 Cultures et discours
Règles de compensation (Master)			

3. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	A la fin de chaque semestre
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	Aménagements en L1, responsables d'année sur l'ensemble du cursus, tutorat
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Projet professionnel en première année
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT1/DUT2 uniquement)		

BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES

- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)

Type de diplôme	Licence
Mention Licence	es, littératures et civilisations étrangères et régio
Mention Licence pro	0
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

			Blocs de compétences disciplinaires (D)*					Blocs de compétences transversales (T)*			Blocs de compétences d'employabilité (E)*			Compétences complémentaires propres à la formation		
			indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé		indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé
Liste des UE du Semestre 1	UE11															
	UE12															
	UE13															
	...															
Total SEMESTRE 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 2	UE21															
	UE22															
	UE23															
	...															
Total SEMESTRE 2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 3	UE31															
	UE32															
	UE33															
	...															
Total SEMESTRE 3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 4	UE41															
	UE42															
	UE43															
	...															
Total SEMESTRE 4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 5	UE51															
	UE52															
	UE53															
	...															
Total SEMESTRE 5		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 6	UE61															
	UE62															
	UE63															
	...															
Total SEMESTRE 6		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DIPLÔME		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Annexe : Clef de lecture pour le
référencement des blocs de
compétences

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stages en entreprise, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études, y compris la participation active aux projets. Lors de sa délibération, le jury appréciera les conditions dans lesquelles l'obligation d'assiduité aura été respectée. Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite, soit, au maximum, 5 absences non autorisées au cours du semestre universitaire. L'unité d'absence est la demi-journée.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque case)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	avec un déficit d'un semestre de retard	8	La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu : - la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ; - et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	10	Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAE » est égale ou supérieure à 10. La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.
Règles de compensation (Master)			

3. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
S2	0,5		
S4	2		
S6	4		

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(les) et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	Une souplesse des dispositifs pédagogiques facilite l'intégration de publics post-bac diversifiés ayant des acquis différents à l'entrée en formation comme en cours de cursus. Elle permet également de lisser la
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Toutes
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT1/DUT2 uniquement)	non	

S1	SAE 1.01 - Analyser une matrice	SAE 1.02 - Observer différents niveaux d'organisation du vivant	SAE 1.BMB.03 - Organiser et mettre en place une procédure d'expérimentation animale dans le cadre de la réglementation en vigueur	SAE 1.BMB.04 - Mettre en oeuvre un examen de biologie médicale en biologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	SAE 1.05 - PORTFOLIO - Portfolio			RL.01 - Chimie générale et organique	RL.02 - Biochimie structurale	RL.03 - Méthodologie de laboratoire et techniques analytiques	RL.04 - Microbiologie	RL.05 - Biologie cellulaire	RL.06 - Biologie et Physiologie	RL.07 - Physique	RL.08 - Mathématiques	RL.09 - Statistiques	RL.10 - Outils informatiques	RL.BMB.11 - Communication	RL.BMB.12 - Anglais	RL.BMB.13 - Projet Personnel et Professionnel	RL.BMB.14 - Physiologie et expérimentation animale	RL.BMB.15 - Biologie animale	RL.BMB.16 - Hématologie	RL.BMB.17 - Immunologie
UE1.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	45	0	0	0	0		15	10	8	8		0	0	0	5	4	2	5	5	3	0	0	0	0
UE1.2Expérimenter dans le génie biologique		45			0		0	0	0	0	0	14	14	13	5	4	2	5	5	3	0	0	0	0
UE1.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	0	0	16	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	15	4	0	0
UE1.4Réaliser des examens de biologie médicale	0	0	0	16	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	0	9	10

S2	SAE 2.01 - Extraire et analyser une famille de molécules biologiques	SAE 2.02 - Mesurer un paramètre biologique	SAE 2.BMB.03 - Cultiver des cellules dans le respect des bonnes pratiques de laboratoire	SAE 2.BMB.04 - Mettre en oeuvre un examen de biologie médicale en biologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	SAE 2.BMB.05 - Mise en oeuvre d'un examen cytohistochimique des urines	SAE 2.06 - PORTFOLIO - Portfolio	SAE 2.07 - stage	R2.01 - Chimie générale et organique	R2.02 - Biochimie structurale et techniques analytiques	R2.03 - Microbiologie	R2.04 - Biologie cellulaire	R2.05 - Biologie et Physiologie	R2.06 - Physique	R2.07 - Biochimie Métabolique	R2.08 - Statistiques	R2.BMB.09 - Communication	R2.BMB.10 - Anglais	R2.BMB.11 - Projet Personnel et Professionnel	R2.BMB.12 - Culture cellulaire	R2.BMB.13 - Biologie cellulaire complémentaire	R2.BMB.14 - Physiologie et expérimentation animale	R2.BMB.15 - Biochimie médicale	R2.BMB.16 - Microbiologie médicale	R2.BMB.17 - Organisation d'un examen de biologie médicale
UE2.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	36	0	0	0	0	4	2	17	13	15	0	0	0	0	3	5	5	2	0	0	0	0	0	0
UE2.2Expérimenter dans le génie biologique	0	36			0	4	2	0	0	0	10	16	11	8	3	5	5	2	0	0	0	0	0	0
UE2.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	0	0	18	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	10	5	10	0	0	0
UE2.4Réaliser des examens de biologie médicale	0	0	0	9	9	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0	11	11	3

S3	SAE 3.01 - Mise en oeuvre d'une expérimentation et suivi analytique	SAE 3.BMB.02 - Etude moléculaire et cellulaire dans un contexte physiopathologique	SAE 3.BMB.03 - Diagnostic d'infections	SAE 3.05 - PORTFOLIO - Portfolio		R3.01 - Microbiologie	R3.02 - Cinétique chimique et enzymatique	R3.03 - Génétique et biologie moléculaire	R3.04 - Biochimie métabolique	R3.BMB.05 - Communication	R3.BMB.06 - Anglais	R3.BMB.07 - Projet Personnel et Professionnel	R3.BMB.08 - Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	R3.BMB.09 - Anatomie et cytologie pathologiques	R3.BMB.10 - Pharmacologie	R3.BMB.11 - Bactériologie et mycologie médicales	R3.BMB.12 - Biochimie Médicale	R3.BMB.13 - Cytologie Hématologique	R3.BMB.14 - Immunologie	R3.BMB.15 - Génomes et régulations	R3.BMB.16 - Biochimie métabolique et enzymologie avancées	R3.BMB.17 - Génie génétique	R3.BMB.18 - Bioinformatique
UE3.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	16	0	0	0		7	12	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE3.2Expérimenter dans le génie biologique	16	0	0	0		0	0	13	6	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE3.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	0	24	0	0		0	0	0	0	3	3	1	11	8	10	0	0	0	0	0	0	0	0
UE3.4Réaliser des examens de biologie médicale	0	0	24	0		0	0	0	0	3	3	1	0	0	0	8	8	8	5	0	0	0	0
UE3.5 Mettre en oeuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	0	40	0	0		0	0	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	13	12	17	11

S4	SAE 4.01 - Mise en oeuvre d'une expérimentation et suivi analytique	SAE 4.BMB.02 - Etudier l'effet de xenobiotiques en pharmacologie	SAE 4.BMB.03 - Diagnostic et suivi biologique d'une pathologie	SAE 4.BMB.04 - Production de molécules d'intérêt	SAE 4.BMB.05 STAGE.BMB - Stage	SAE 4.BMB.05 PORTFOLIO - Portfolio		R4.01 - Méthodes d'analyses en biologie	R4.02 - Traitement des données expérimentales et statistiques	R4.BMB.03 - Communication	R4.BMB.04 - Anglais	R4.BMB.05 - Projet Personnel et Professionnel	R4.BMB.06 - Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	R4.BMB.07 - Pharmacologie	R4.BMB.08 - Assistance médicale à la procréation	R4.BMB.09 - Bactériologie et mycologie médicales	R4.BMB.10 - Hémostase	R4.BMB.11 - Biochimie Médicale	R4.BMB.12 - Bioinformatique	R4.BMB.13 - Techniques analytiques des molécules d'intérêt	R4.BMB.14 - Bioproduction
UE4.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	6	0	0	0	8	2		15	0	4	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE4.2Expérimenter dans le génie biologique	6	0	0	0	8	2		0	15	4	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE4.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	0	11	0	0	14	3		0	0	3	3	1	14	14	7	0	0	0	0	0	0
UE4.4Réaliser des examens de biologie médicale	0	0	11	0	14	3		0	0	3	3	1	0	0	0	11	13	11	0	0	0
UE4.5 Mettre en oeuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	0	0	0	13	16	3		0	0	3	3	1	0	0	0	0	0	0	11	20	10

60
60
30
30

[illegible]

56		SAE 6 : BMB.01 STAGE BMB - stage	SAE 6 : BMB.02 PORTFOLIO - Portfolio		RE.01 - Méthodes d'investigation et de contrôle en biologie	RE BMB.02 - Communication	RE BMB.03 - Anglais	RE BMB.04 - Nouvelles approches thérapeutiques	RE BMB.05 - Techniques moléculaires et cellulaires de diagnostic	RE BMB.06 - Rôle du technicien dans un laboratoire de biologie médicale	RE BMB.07 - Techniques omiques et applications	RE BMB.08 - Techniques d'ingénierie moléculaire innovantes
UE6.2Expérimenter dans le génie biologique	20	4			12	2	2	0	0	0	0	0
UE6.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	41	7			0	3	3	26	0	0	0	0
UE6.4Réaliser des examens de biologie médicale	46	8			0	3	3	0	24	6	0	0
UE6.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	46	8			0	3	3	0	0	0	12	18

BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES																																						
- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)																																						
Type de diplôme	BUT																																					
Mention Licence	0																																					
Mention Licence pro	0																																					
Mention Master	0																																					
Mention Spécifique	Génie Biologique																																					
Parcours type	0																																					
		Blocs de compétences disciplinaires (D)*					Blocs de compétences transversales (T)*			Blocs de compétences d'employabilité (E)*			Compétences complémentaires propres à la formation																									
libellé	nombre d'ECTS de l'UE	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé		indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	UE1.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	UE1.2Expérimenter dans le génie biologique	UE1.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE1.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE2.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	UE2.2Expérimenter dans le génie biologique	UE2.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE2.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE3.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	UE3.2Expérimenter dans le génie biologique	UE3.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE3.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE3.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	UE4.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	UE4.2Expérimenter dans le génie biologique	UE4.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE4.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE4.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	UE5.2Expérimenter dans le génie biologique	UE5.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE5.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE5.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	UE6.2Expérimenter dans le génie biologique	UE6.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	UE6.4Réaliser des examens de biologie médicale	UE6.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé
Liste des UE du Semestre 1	UE1.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	11											X																									
	UE1.2Expérimenter dans le génie biologique	11												X																								
	UE1.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	4													X																							
	UE1.4Réaliser des examens de biologie médicale	4														X																						
Total SEMESTRE 1	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 2	UE2.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	10															X																					
	UE2.2Expérimenter dans le génie biologique	10															X																					
	UE2.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	5																X																				
	UE2.4Réaliser des examens de biologie médicale	5																	X																			
Total SEMESTRE 2	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 3	UE3.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	4																			X																	
	UE3.2Expérimenter dans le génie biologique	4																				X																
	UE3.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	6																					X															
	UE3.4Réaliser des examens de biologie médicale	6																						X														
	UE3.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	10																							X													
Total SEMESTRE 3	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 4	UE4.1Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	4																							X													
	UE4.2Expérimenter dans le génie biologique	4																								X												
	UE4.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	7																									X											
	UE4.4Réaliser des examens de biologie médicale	7																										X										
	UE4.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	8																											X									
Total SEMESTRE 4	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 5	UE5.2Expérimenter dans le génie biologique	4																													X							
	UE5.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	9																														X						
	UE5.4Réaliser des examens de biologie médicale	8																															X					
	UE5.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	9																															X					
Total SEMESTRE 5	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 6	UE6.2Expérimenter dans le génie biologique	4																														X						
	UE6.3Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	8																															X					
	UE6.4Réaliser des examens de biologie médicale	9																																X				
	UE6.5 Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	9																																		X		
Total SEMESTRE 6	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DIPLÔME		180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

FICHE D'IDENTITE FORMATION :			
Composante : <i>Choisir dans liste</i>	IUT SENART/FONTAINEBLEAU	Modalité d'organisation du parcours : <i>Choisir dans liste</i>	FI/FA (même maquette pour FI et FA)
Diplôme : <i>Choisir dans liste</i>	BUT	Site d'enseignement principal <i>Choisir dans liste</i>	SENART
Champ principal : <i>Choisir dans liste</i>	champ 6 : Sciences, ingénierie, technologies	Formation co-accréditée : <i>Choisir dans liste</i>	NON
Champ secondaire : <i>Choisir dans liste</i>		Si oui, préciser les établissements :	
Domaine : <i>Choisir dans liste</i>	STS	Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, préciser les établissements partenaires :	
Mention Licence professionnelle : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S1/S2 :	110
Mention Master : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S3/S4 :	110
Mention Licence : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S5/S6 :	110
Spécialité BUT, Mention spécifique ou intitulés du diplôme (autres que Licence, Master, LP) :	MMI Métiers du multimédia et de l'internet	Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD :	
Nom et prénom responsable(s) de mention :	Marie Pérès-Leblanc	Nom et prénom responsable(s) du parcours-type :	
Intitulé Parcours-type/Parcours/Options:		Developpement Web et Dispositif Interactif	

Aide et commentaires DEVE :  Avant l'élaboration de la présente grille M3C, nous vous invitons vivement à prendre connaissance de la lettre de cadrage de la VP CFVU ainsi que de la FAQ prévues à cet effet Pour rappel, il convient de: - Renseigner une grille M3C par parcours-type (et non pas par mention) - Renseigner la totalité des champs : Fiche d'identité formation & Caractéristiques des enseignements -Se référer strictement à l'intitulé du parcours type voté ou à soumettre au vote de la CFVU - Compétences transversales: merci de les indiquer <u>en bleu</u>
Eventuels commentaires composante/UFR :
$S3 \text{ Moyenne UE} = 0,44 * SAE + 0,56 * \text{Ressources}$ $S4 \text{ Moyenne UE} = 0,65 * SAE + 0,35 * \text{Ressources}$ Pour les étudiants en FA : réduction entre 15 et 20% du volume horaire sur tous les semestres

[illegible]

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	BUT
Mention Licence	0
Mention Licence pro	0
Mention Master	0
Mention Spécifique	MMI Métiers du multimédia et de l'internet
Parcours type	0

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal							Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen			Epreuves continues						Epreuve terminale/Examen		
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
S3	UE	3.1 Comprendre																
S3	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S3	ECUE	Ressources								30	20	50	6					
S3	UE	3.2 Concevoir																
S3	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S3	ECUE	Ressources								60	20	20	5					
S3	UE	3.3 Exprimer																
S3	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S3	ECUE	Ressources								30	35	35	8					
S3	UE	3.4 Développer																
S3	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S3	ECUE	Ressources								30		70	5					
S3	UE	3.5 Entreprendre																
S3	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S3	ECUE	Ressources								30	60	20	6					
S4	UE	4.1 Comprendre																
S4	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S4	ECUE	Ressources										100	3					
S4	UE	4.2. Concevoir																
S4	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S4	ECUE	Ressources										100	3					
S4	UE	4.3 Eprimer																
S4	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S4	ECUE	Ressources								20	20	60	4					
S4	UE	4.4. Développer																
S4	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S4	ECUE	Ressources										100	3					
S4	UE	4.5 Entreprendre																
S4	ECUE	SAE								10	10	80	4					
S4	ECUE	Ressources								30	70		3					

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : Commentaires :

L'assiduité est obligatoire pour les CM, TD, TP, stages et projets. En présence de plus de cinq absences non justifiées dans un semestre (l'unité d'absence est la demie-journée), le jury appréciera les conditions dans lesquelles l'obligation d'assiduité a été respectée (FI).

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque case)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant			La poursuite d'études dans le semestre pair est de droit. La poursuite d'étude dans le semestre impair du BUT2 est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne à plus de la moitié des UE et une moyenne supérieure ou égale à 8 sur 20 à chaque UE.
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	8	Le seuil de 8 concerne la moyenne aux UE
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les semestres		Compensation au sein de chaque UE et entre les UE

3. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
S4 Mai - Juin	de 8 à 12 semaines		

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(les) et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	fin S3 et fin S4
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	sans objet	
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	SAE stage au S4 (toutes les UE)
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	oui	ressource PPP (toutes les UE)
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT1/DUT2 uniquement)	oui	après étude des dossiers et sur proposition du service handicap

			BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES																				- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)																								
Type de diplôme			BUT																																												
Mention Licence			0																																												
Mention Licence pro			0																																												
Mention Master			0																																												
Mention Spécifique			MMI Métiers du multimédia et de l'internet																																												
Parcours type			0																																												
			Blocs de compétences disciplinaires (D)*																				Blocs de compétences d'employabilité (E)*		Compétences propres au parcours Développement Web et Dispositif Interactif																						
	libellé	nombre d'ECTS de l'UE	R3.01 - Anglais	R3.02 Anglais renforcé	R3.03 Design d'expérience	R3.04 Culture numérique	R3.06 Référencement	R3.07 Expression, communication et rhétorique	R3.08 Écriture multimédia et narration	R3.10 Culture artistique	R3.11 Audiovisuel et Motion design	R3.12 Développement Front et Intégration	R3.14 Déploiement de services	R3.15 Représentation et traitement de l'information	R3.16 Gestion de projet	R3.17 Economie, gestion et droit du numérique	R3.18 Projet Personnel et Professionnel	SAE 3.02 Produire des contenus pour une communication plurimédia	SAE Portfolio	R4.02 Economie, gestion et Droit du numérique	R4.03 Design d'expérience	R4.04 Expression, communication	SAE STAGE Stage	SAÉ 3.DWeb-DI.01 - Développer des parcours utilisateur au sein d'un système d'information	SAÉ 3.DWeb-DI.03 - Concevoir des visualisations de données pour le web et une application interactive	R3.DWeb-DI.05 - Stratégies de communication et marketing	R3.DWeb-DI.09 - Création et design interactif (UI)	R3.DWeb-DI.13 - Développement Back	R4.DWeb-DI.05 - Création et design interactif	R4.DWeb-DI.06 - Développement front	R4.DWeb-DI.07 - Développement back	R4.DWeb-DI.08 - Déploiement de services															
Liste des UE du Semestre 1																																															
TOTAL SEMESTRE 1		0																																													
Liste des UE du Semestre 2																																															
TOTAL SEMESTRE 2		0																																													
Liste des UE du Semestre 3																																															
TOTAL SEMESTRE 3		30																																													
Liste des UE du Semestre 4																																															
TOTAL SEMESTRE 4		30																																													
Liste des UE du Semestre 5																																															
TOTAL SEMESTRE 5		0																																													
Liste des UE du Semestre 6																																															
TOTAL SEMESTRE 6		0																																													
TOTAL DIPLOME		60																																													